

Le contrôle électrique :

préparez notre visite

- L'installation électrique, en ce compris le compteur, doit être libre d'accès pendant toute la durée du contrôle afin de procéder à des vérifications administratives, des tests et des mesures qui nécessitent des mises hors tension et/ou coupures brèves.

- **Informations importantes sur les schémas électriques :**

Aucun organisme agréé n'est autorisé à rédiger les schémas électriques.

- Si vous ne disposez pas de ces schémas, le contrôleur devra mentionner une infraction sur le rapport de contrôle. A noter que cela n'a strictement aucune influence sur le processus d'une vente. Seule l'information compte. Si le rapport est mauvais, il appartiendra de faire les modifications utiles dans le délai légal et de programmer une revisite dans ce délai.

- Si l'installation électrique date d'après le 1er octobre 1981, nous recommandons de demander ces schémas à votre électricien.

- Si l'installation électrique date d'avant le 1er octobre 1981, notre inspecteur sera chargé de réaliser un croquis de position et une description succincte du tableau sans vous réclamer de supplément ! (ce croquis est souvent confondu avec les schémas électriques). Ce croquis, bien qu'obligatoire ne remplace pas les schémas décrits ci-dessus.